

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-02-7
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2021-02 ET SES
AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS**

Aux personnes intéressées par le règlement ci-après mentionné

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 27 mai 2024, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement suivant :

Règlement numéro 2021-02-7 modifiant le Règlement de zonage numéro 2021-02 et ses amendements afin de modifier diverses dispositions

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **3 juillet 2024 à compter de 19h15** au **Centre Metcalfe** situé au **3597, rue Metcalfe à Rawdon**. Lors de cette assemblée de consultation seront expliqués ce premier projet de règlement et les conséquences de son adoption. Au cours de cette rencontre, le maire ou son représentant désigné entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.
3. Ce premier projet de règlement vise à modifier la terminologie et les diverses dispositions suivantes du Règlement de zonage numéro 2021-02 et ses amendements :
 - Garage privé et abri pour automobiles attenants au bâtiment principal;
 - Préservation de lisières boisées permanentes lors d'exploitation et d'activités forestières;
 - Aménagement des intersections aux routes du réseau supérieur (sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable - MTMD).

Il vise également à modifier la grille des spécifications de la zone M-1 de l'Annexe 2 s'intitulant *Grilles des spécifications* :

Zone M-1 : Localisée au Nord de la 1^e Avenue, à proximité de la rue McGregor et du chemin Vincent-Massey.

4. Ce premier projet de règlement contient des dispositions qui concernent l'ensemble du territoire de la Municipalité de Rawdon ainsi que des dispositions qui concernent spécifiquement la zone identifiée au présent avis.
5. Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
6. Les copies du premier projet de règlement numéro 2021-02-7 et des plans du Règlement de zonage numéro 2021-02 et ses amendements identifiant la zone concernée par le premier projet de règlement peuvent être consultées au bureau de la soussignée au 3647, rue Queen à Rawdon, durant les heures normales de bureau. Ces documents sont également disponibles sur le site internet de la Municipalité aux liens suivants :

[premier-projet-r2021-02-7-VF.pdf \(rawdon.ca\)](http://premier-projet-r2021-02-7-VF.pdf)

<https://rawdon.ca/storage/app/media/municipalite/administration/R%C3%A8glements%20municipaux/r2021-02-annexe-1.pdf>

Donné à Rawdon, ce 19 juin 2024

(signé) *Caroline Gray*

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe